



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2002
Français
Original: anglais/arabe/espagnol

Cinquante-septième session

Point 67 j) de la liste préliminaire*

Désarmement général et complet

Relation entre le désarmement et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Étant donné les contraintes financières de l'Organisation et le nombre limité de mesures prises par les États Membres pour appuyer la mise en oeuvre du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, l'Organisation n'a pu entreprendre qu'un programme d'activité réduit dans ce domaine.

Le Secrétaire général propose donc aux États Membres d'envisager la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel, ainsi que le rôle à venir de l'Organisation dans ce domaine.

* A/57/50/Rev.1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 56/24 E de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 2001, intitulée « Relation entre le désarmement et le développement ». Dans cette résolution, l'Assemblée générale a invité tous les États Membres à communiquer au Secrétaire général leurs vues et propositions concernant l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, ainsi que toutes autres vues et propositions concernant la réalisation des objectifs du programme d'action, dans le contexte des relations internationales contemporaines. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à prendre, par l'intermédiaire des organes compétents et dans les limites des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence et de lui présenter un rapport à sa cinquante-septième session.

II. Mesures prises

2. Le Département des affaires de désarmement a organisé un colloque au Siège de l'ONU, le 29 avril 2002, sur le thème « Désarmement et développement : nouveaux choix pour la sécurité et la prospérité », auquel assistaient des représentants de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Center for Urban Affairs and Policy Research de Rutgers University¹. Parmi les questions abordées figuraient : les retombées positives du règlement des différends, notamment frontaliers, entre les États, sur les perspectives de développement des sociétés; la concurrence entre les secteurs de la défense et du développement économique dans l'affectation des ressources lorsque ces dernières sont limitées; les progrès importants faits sur la voie de la transparence militaire entre États, notamment la mise au point d'une méthode commune harmonisée de mesure des dépenses de défense récentes de l'Argentine et du Chili; la nécessité d'accroître la transparence au niveau des dépenses militaires des États afin d'évaluer leurs politiques économiques et budgétaires et le rôle du Fonds monétaire international; les questions de conversion des budgets affectés à la

défense et, à cet égard, l'évaluation de certaines études de cas portant sur la restructuration de l'industrie de la défense.

3. En outre, le Département des affaires de désarmement a engagé des consultations informelles avec les États Membres intéressés sur les questions de désarmement et de développement qui pourraient présenter un intérêt pour les préparatifs du Sommet mondial sur le développement durable qui devait se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 août au 4 septembre 2002. En novembre 2001, le Département a également élaboré un document officiel sur la relation entre le commerce mondial des armes et la corruption, à l'intention du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime en vue d'une réunion préparatoire informelle du Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption.

III. Recommandation : projet de décision à adopter

4. Les contraintes financières de l'Organisation continuent de limiter la portée des activités entreprises par le Département des affaires de désarmement et les autres bureaux et organismes faisant partie du Groupe directeur de haut niveau sur le désarmement et le développement créé à l'initiative du Secrétaire général en mai 1999. De leur côté, les États Membres restent peu nombreux à communiquer leurs vues et propositions ainsi qu'à aider l'Organisation à contribuer à la réalisation des objectifs du programme d'action de 1987 dans le cadre des relations internationales contemporaines.

5. Le Secrétaire général propose donc que les États Membres envisagent la création d'un groupe d'experts gouvernementaux chargé de réévaluer la relation entre le désarmement et le développement dans le contexte international actuel, ainsi que le rôle à venir de l'Organisation dans ce domaine. Une telle réévaluation rendrait possible la révision du programme d'action de 1987 pour tenir compte des changements intervenus dans les relations internationales depuis son adoption.

IV. Informations reçues des gouvernements

6. On trouvera ci-après les informations reçues des gouvernements.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[29 avril 2002]

1. Le fait que l'Administration Bush dépense plus aujourd'hui pour la défense que le gouvernement Reagan pendant la guerre froide doit être sérieusement envisagé par la communauté internationale. Cet état de choses est entièrement attribuable à la politique étrangère unilatérale et obtuse du Gouvernement américain au pouvoir.

2. Actuellement, les dépenses militaires excessives des États-Unis font obstacle à la croissance économique, ce qui a des répercussions négatives sur le développement international et crée une nouvelle course aux armements en violation des principes fondamentaux et objectifs de la Charte des Nations Unies.

3. La République populaire démocratique de Corée tient à réitérer sa position selon laquelle les ressources libérées par les accords de désarmement et de réduction des armements devraient être affectées à la promotion du développement économique et social de tous les pays, notamment des pays en développement.

4. La République populaire démocratique de Corée appelle aussi la communauté internationale à faire en sorte de promouvoir le développement axé sur l'être humain.

Équateur

[Original : espagnol]
[21 juin 2002]

L'Équateur, conscient de ce que le programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est une stratégie positive et nécessaire pour garantir la sécurité et la coexistence pacifique des peuples, soutient et applique ce programme dans la limite de ses

compétences et de ses ressources budgétaires. Ce programme d'action constitue un cadre de référence qui contribue à une meilleure compréhension du désarmement à l'échelle mondiale et est indéniablement un outil précieux pour l'élaboration des politiques et l'application des décisions au niveau national. Afin d'améliorer la mise en oeuvre du programme d'action, il conviendrait d'accroître les crédits budgétaires de l'Organisation des Nations Unies consacrés aux campagnes et stratégies nationales visant à promouvoir le désarmement et de les affecter à la promotion du désarmement et à l'élimination de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés.

El Salvador

[Original : espagnol]
[29 avril 2002]

Le Gouvernement d'El Salvador estime que le fait que cette question soit abordée dans l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale justifie l'application rapide du programme d'action dont la portée devrait par ailleurs être élargie pour tenir compte des engagements pris lors du Sommet du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey, document final de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Panama

[Original : espagnol]
[19 avril 2002]

1. La République du Panama considère qu'il est primordial que le programme d'action mette particulièrement l'accent sur tous les efforts visant à sensibiliser la communauté internationale à l'importance que revêt la promotion de la sécurité des personnes dans le cadre de la sécurité internationale qui, traditionnellement, privilégie la sécurité des États. Comme cet objectif ne peut être atteint que par le biais de l'éducation, le Panama suggère que des réunions locales, régionales et internationales soient organisées plus régulièrement. Il suggère également que des cours consacrés au « Désarmement et au développement » soient inscrits aux programmes d'enseignement général de tous les États Membres.

2. Il propose que des études, dont les résultats seraient communiqués aux États Membres, soient

menées sur les moyens par lesquels les États, notamment en développement, pourraient faire face au chômage massif qui menace leurs forces armées suite aux efforts de désarmement. En d'autres termes, il faudrait envisager au cas par cas par quel moyen ces forces armées pourraient s'intégrer dans l'économie officielle.

Qatar

[Original : anglais]
[29 avril 2002]

La proposition de l'État du Qatar en vue de l'application du programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est la suivante :

- a) Utilisation de l'énergie à des fins pacifiques et aux fins du développement social;
- b) Utilisation et emploi des ressources disponibles dans chaque État pour promouvoir le développement économique et social;
- c) Échange de compétences spécialisées de façon à progresser sur la voie du développement humain.

Notes

¹ M. Marco Balarezo, Représentant permanent adjoint, Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mme Nancy Happe, Fonds monétaire international; M. Reynaldo Bajraj, Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC; et M. Sean DiGiovanna de Rutgers University.
